

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°48 du 18 novembre 2011

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°10

ARRÊTÉ

portant dissolution de la brigade de gendarmerie de l'air de Reims (Marne).

Du 29 août 2011

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade de gendarmerie de l'air de Reims (Marne).

Du 29 août 2011

NOR D E F G 1 1 5 1 8 7 6 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°48 du 18 novembre 2011, texte 10.

Le ministre de la défense et des anciens combattants et le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale (1), notamment ses articles 15. et R. 15-22. à R. 15-26. ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2006 relatif à l'organisation et au service de la gendarmerie de l'air,

Arrêtent :

Art. 1er. La brigade de gendarmerie de l'air de Reims (Marne) est dissoute à compter du 1^{er} septembre 2011.

Art. 2. Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Gérard LONGUET.

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Claude GUEANT.

(1) n.i. BO.